

Délibération n°135/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 02 JUILLET 2026

Date de convocation : 26 juin 2026	Nombre de présents : 63
Effectif légal du conseil communautaire : 81	Nombre de pouvoirs : 12
Nombre de membres en exercice : 81	Nombre de votants : 75
Date d'affichage : 26 juin 2026	

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Bitry, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-six juin deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, AIMABLE Fabienne, BECKER Cécile, BESSON Claude, BOUTOILLE Elisabeth, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHAPUIS Hervé, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CHOUX Cyril, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline, D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DESNOYERS Jean, FÉVRIER Catherine, FILIPE Delphine, FOURNIER Jean-Claude, GAUDIN Marie-Carmen, GAVILLON Francine, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, HACCART Françoise, HERMIER Bernadette, HUMEAU Yann, JACQUET Luc, JOURDAN Brice, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, LIGNERAT Bruce, LION Franck, MAISON Pierre, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, POUILLOT Denis, RAGON Jean-Pierre, REPIQUET Claudine, ROUSSEAU Myriam, SANCHIS Jean-Pierre, SANGENITO Patrick, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SIGORINI Philippe, SIMON Jean-Luc, TAVELIN Laurent, THIEULENT Maryline, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, XIBERRAS Olivier.

Délégués titulaires excusés : BLIN Frédéric (pouvoir à Mme Lepré), GERARDIN Jean-Pierre (pouvoir à Mme Vuillermoz), HOUBLIN Gilles, LEBRUN Elisabeth (pouvoir à M. Pécot), LEGER Jean-Marc (pouvoir à Mme Moreau), LEGRAND Patrick (pouvoir à M. Letellier), MOREAU Bernard, PETIT Michèle (pouvoir à M. Corde), PROT Michel (pouvoir à M. BUTTNER), SERIN Michel, THURET Alain (pouvoir à M. D'Astorg), TOUZEAU Robert (pouvoir à Mme Brunet), VANDAELE Claire (pouvoir à M. Maison), VOLANT Stéphane (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), YURCEK Martine (pouvoir à M. LEMITRE).

Délégués absents : DUCROT Denis, GUILLAUME Philippe, SOCHON Christian.

Secrétaire de Séance : M. FOURNIER Jean-Claude

**OBJET : Labellisation du Projet Alimentaire Territorial de Puisaye-Forterre au niveau 2
« PAT en action »**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article L.111-2-2 du Code rural et de la pêche maritime relatif aux Projets Alimentaires Territoriaux,
- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,
- Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,
- Vu l'instruction technique du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire relative à la reconnaissance officielle des Projets Alimentaires Territoriaux,

Délibération n°135/2026

- Considérant que la Communauté de communes de Puisaye-Forterre est engagée depuis février 2023 dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial reconnue au niveau 1 « PAT émergent »,
- Considérant que la démarche de Projet Alimentaire Territorial engagée par la Communauté de communes a permis de structurer une gouvernance partenariale et de déployer des actions répondant aux objectifs nationaux des PAT en matière d'alimentation durable et de développement territorial ;
- Considérant que ces éléments permettent de solliciter la reconnaissance du Projet Alimentaire Territorial de Puisaye-Forterre au niveau 2 « PAT en action » auprès des services de l'État,
- Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 16 juin 2026,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge de l'Environnement,
- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (68 voix pour et 7 abstentions) :

- **Approuve la candidature de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre à la reconnaissance de son Projet Alimentaire Territorial au niveau 2 « PAT en action » ;**
- **Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

